



# CAP des Assistants Ingénieurs

## Séance du 6 mai 2014

### **Demande d'intégration après détachement**

Après son détachement dans le corps des AI l'an passé, une collègue devait être intégrée dans le corps. Or, nous avons remarqué, du fait des missions qu'elle exerçait, qu'elle devait intégrer le corps des IE. Son niveau de diplôme allait dans le même sens. Nous avons donc obtenu un sursis à statuer qui permet une requalification de son profil de poste de AI en IE et son intégration dans ce dernier corps prochainement.

### **Attribution des avancements accélérés au titre de l'année 2013**

9 agents pouvaient obtenir un avancement de 6 mois.

Les critères sont de ne pas avoir eu de promotion depuis au moins 3 ans (dans le cas présent ceux qui n'ont pas eu de promotion depuis 2009) et d'en avoir le bénéfice rapidement.

Les heureux élus sont : Nathalie Gandolfo, Patrice Pillot, Marina Zveguinzoff, Gisèle Dewaelsche, Géraldine Taillard, Emmanuel Georges, Séverine Husson, Sylvie Laurent, Antoine La Barbera.

Nous avons noté que trois collègues seront prioritaires l'an prochain.

- Lors de la consultation des fiches d'évaluation, nous avons remarqué qu'un collègue avait un avis négatif à l'avancement accéléré au prétexte qu'il « a déjà bénéficié d'un avancement accéléré en 2013 ». Cet argument est du seul ressort de la CAP et non d'un chef de service. L'administration a déjà fait une remarque dans ce sens à l'intéressé.
- Nous avons également attiré l'attention de l'administration sur l'évaluation paradoxale d'une collègue qui a à la fois une fiche très « tiède » et un rapport sur la manière de service élogieux. Son implication dans la recherche peut lui permettre d'accéder au corps des IE.

Nous avons soulevé deux questions diverses : détachement dans le corps des attachés et le devenir du corps.

Deux collègues qui remplissent des missions administratives ordinairement dévolues à des attachés administratifs ont demandé fort logiquement à y être détachés. Ils subissent véritablement une double peine dans la mesure où on leur oppose le fait de ne pas être catégorie B pour pouvoir avoir une promotion au choix, ou d'être d'une catégorie A (« petit » A, que nous avons appelé les « sous » A) qui statutairement ne permet pas un détachement dans une catégorie A type. Un des agents est soutenu par un sous-directeur de l'administration centrale, l'autre par désespoir de cause préférerait être détaché dans un corps de catégorie B. Mais ni l'un ni l'autre n'obtiendra gain de cause. Mr Oberlis s'est engagé à réinterroger la Fonction publique sur cette impasse en reprenant notre argument de « double peine ».

Pour ce qui est du devenir du corps, ça ne bouge pas beaucoup : un Comité de pilotage sur la recherche s'est réuni en octobre dernier...

Vos Élus se tiennent à votre disposition:

**Emmanuel GEORGES:** Drac pays de Loire, 02.40.14.23.35, [emmanuel.georges@culture.gouv.fr](mailto:emmanuel.georges@culture.gouv.fr)

**Julie CHARMOILLAUX:** Drac Auvergne, 04.73.41.26.32, [julie.charmoillaux@culture.gouv.fr](mailto:julie.charmoillaux@culture.gouv.fr)

**Anne-Claire VIRON:** EP école du Louvre, 01.55.35.18.19, [anne-claire.viron-rochet@coledulouvre.fr.gouv.fr](mailto:anne-claire.viron-rochet@coledulouvre.fr.gouv.fr)

**Elisa PORTO:** CRRMF Paris, 01.40.20.56.74, [elisa.porto@culture.gouv.fr](mailto:elisa.porto@culture.gouv.fr)